

Paris, le 20 octobre 2015

**Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de tramway T10**

Sous-préfecture d'Antony
99, avenue du général de Gaulle
92160 Antony

Objet : Enquête publique relative au projet de tramway reliant Antony à Clamart (T10)

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de tramway T10, je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique. Voici les deux principales observations que je formule sur ce projet essentiel qui va permettre, après la récente mise en service du tramway T6, de renforcer l'offre de transports collectifs dans le sud du département des Hauts-de-Seine. Je m'étais fortement investi pour que ce projet soit retenu et financé et je me félicite de sa prochaine concrétisation dans un secteur en fort développement.

Philippe

KALTENBACH

—

Sénateur

des Hauts-de-Seine

Conseiller municipal
de Clamart

—

Sur la prolongation future de la ligne au-delà de la place du Garde à Clamart

Le projet de tramway T10 a vocation à être prolongé le plus rapidement possible au-delà de la place du Garde à Clamart afin de permettre une interconnexion avec la future ligne 15 (rouge) du métro Grand Paris Express qui sera mise en service à l'horizon 2022. Il est souhaitable de privilégier ce raccordement au niveau de la station « Clamart - gare SNCF », qui est distante de moins de 2 kilomètres de la Place du Garde. Ce choix permettrait en effet de relier, dans le même temps, le futur tramway T10 au Grand Paris Express et à la gare SNCF de Clamart, qui est desservie par la ligne N du Transilien. Les clamartois, qu'ils s'agissent de ceux vivant sur le Plateau ou en centre-ville, disposeraient alors d'une alternative aux seules lignes de bus desservant actuellement la gare SNCF de Clamart et prochainement la station du Grand Paris Express.

Sur le site accueillant le site de maintenance et de remisage du T10

Je conteste le choix visant à retenir le site de Chatenay-Malabry pour réaliser le site de maintenance et de remisage du futur tramway car il implique la disparition d'une emprise forestière de 3.5 hectares du massif de Verrières alors qu'il existe, dans la commune voisine du Plessis-Robinson, un autre site susceptible d'accueillir cet équipement dans le parc d'affaires « Novéos ».

L'Autorité environnementale, saisi dans le cadre de la réalisation du tramway Antony-Clamart, a d'ailleurs estimé qu'il convenait de mieux justifier le choix retenu pour l'implantation du site d'exploitation, de remisage et de maintenance du futur T10.

En effet, le domaine forestier du massif de Verrières présente un intérêt auprès des habitants pour son usage récréatif ainsi que pour sa fonction écologique. Les Alto-séquanais sont très attentifs à la préservation de ces espaces naturels qui contribuent à la qualité de leur cadre de vie et qui, au gré de l'urbanisation, ont vu leur superficie réduite. La récente réalisation du nouvel échangeur de l'A86, voisin du site retenu, a déjà nécessité l'amputation d'une partie du bois de Verrières. En aucun cas, la destruction d'une parcelle boisée dans notre département ne saurait être compensée par la plantation de quelques hectares de bois à l'extrémité du département de la Seine-et-Marne comme cela est proposé.

J'ajoute enfin que l'argument avancé pour justifier le choix de la parcelle chatenaysienne, reposant sur une insuffisance de la superficie de la parcelle robinsonnaise située au sein du parc d'affaires « Novéos », n'est pas pertinent. En effet, le tramway T6, qui vient d'être mis en service, dispose d'un site de maintenance et de remisage implanté sur une parcelle qui est d'une taille inférieure à celle existante au sein du parc d'affaires « Novéos ». La longueur de la ligne du tramway T6, comme le nombre des rames la desservant, sont pourtant plus importants que ceux de la future ligne de tramway T10, même en cas de prolongement de celle-ci jusqu'à la gare SNCF de Clamart.

Aussi, je demande un réexamen du choix du site d'exploitation, de remisage et de maintenance du tramway T10, projet dont la portée environnementale semble bien incompatible avec la disparition de 3.5 hectares de forêt au sein de la zone dense parisienne alors qu'il existe pourtant une solution alternative.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de toute ma considération.

Philippe KALTENBACH